



Présents :

Mme DEHLINGER Adeline, M. GUTH Jean-Jacques, M. HAAGEN Benoit, Mme KLEIN Laetitia, Mme KOHLER Astrid, M. LAMBOLEZ Stéphane, Mme MANAKOFAIVA Virginie, Mme PABST Patricia, M. SCHUFFENECKER Bernard, M. ZUMSTEIN Christophe.

Procuration(s) :

Absent(s) Excusé(s) :

Mme SCHWARZ Stéphanie

Secrétaire de séance : Mme MANAKOFAIVA Virginie

Président de séance : M. HAAGEN Benoit

Avec 10 élus présents, le quorum minimum de 6 est atteint.

1. Désignation du ou de la secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 19/03/2023
3. Demande de fonds de concours auprès de la CCTC
4. Divers

M. le Maire ouvre la séance à 19 h 30.

1. Désignation de la secrétaire de séance

Le Conseil Municipal désigne MANAKOFAIVA Virginie, en tant que secrétaire de la présente séance du Conseil Municipal.

VOTE : Adopté à l'unanimité

2. Approbation du procès-verbal du 19/03/2023

En l'absence de remarque complémentaire, le Conseil Municipal décide d'approuver le dernier compte rendu de la séance du 19/03/2023.

VOTE : Adopté à l'unanimité

3. Demande de fonds de concours auprès de la CCTC

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que des dépenses de fonctionnement et des opérations de maintenance sur les bâtiments publics sont en cours au titre de l'année 2023.

Une estimation de l'ensemble de ces dépenses est reprise pour leur montant global dans les lignes ci-dessous, après présentation au Conseil Municipal :

Fonctionnement général – 2ème semestre 2023	10 000,00 €	TTC
Maintenance générale – 2ème semestre 2023	3 500,00 €	TTC
Réparations sur bâtiments communaux	1 270,00 €	HT
Montant total arrêté à	14 770,00 €	

Ces opérations réalisées peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès de la CCTC, dans le cadre du fonds de concours (pacte financier période 2015-2020 prolongé jusqu'à fin 2026, l'enveloppe accordée à Rammersmatt est de 16 506,21 € auxquels il convient de rajouter les reliquats 2022 pour un montant de 4.561,91 €.

Demande de Fonds de concours auprès de la Communauté de Communes de Thann Cernay dans le cadre du pacte fiscal et financier.

M. le Maire fait état du dispositif mis en place par la Communauté de Communes de Thann Cernay, à savoir :

Résumé

Le pacte fiscal et financier initié en 2015, conclu pour la période 2015-2020 met en œuvre un dispositif de soutien aux communes membres. Il a été prolongé par quatre avenants en 2016, 2017, 2020 et 2021.

Depuis sa mise en œuvre en 2015, le pacte fiscal et financier a également rempli son rôle de soutien aux investissements et aux dépenses de fonctionnement des équipements des communes entre 2015 et 2021.

L'avenant n°4 signé en décembre 2021 a prolongé son terme au 31 décembre 2026 en reconduisant tous les dispositifs mis en œuvre pour garantir la poursuite des financements alloués aux communes pour cette nouvelle période.

Le pacte prévoit une enveloppe annuelle destinée à financer des fonds de concours au bénéfice de chaque commune. Il appartient au Conseil Municipal d'arrêter les opérations présentées, ainsi que leur plan de financement et de solliciter de la Communauté de Communes un fonds de concours, dans la limite de 50% du montant net restant à charge.

Ainsi, les modalités de versement par la Communauté de Communes des fonds de concours adossés au pacte pour la période 2015-2020, prolongé jusqu'à fin 2026 restent inchangées.

Les Conseils municipaux de chacune des 16 communes membres ont été invités à approuver les conventions particulières.

Les fonds de concours peuvent être affectés au financement d'opérations d'équipement ou au financement des dépenses de fonctionnement liées à des équipements existants

Les demandes de fonds de concours présentées par les communes vont dès lors, pouvoir être soumises au Bureau de la Communauté de Communes, en vue d'un versement des premiers acomptes sur les aides correspondantes.

Il appartient au préalable au Conseil Municipal, d'arrêter les opérations présentées au titre des demandes de fonds de concours liées au pacte, ainsi que leur plan de financement et de solliciter un fonds, qui ne peut excéder 50% du montant restant à charge de la Commune (montant H.T pour les dépenses d'investissement et TTC pour les dépenses de fonctionnement, sauf si ces dernières bénéficient d'une récupération de la TVA de plein droit ou sur option, les montants devant alors être mentionnés H.T).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

DECIDE

- D'approuver l'ensemble de ces opérations et son plan de financement se présentant comme suit :

Section de fonctionnement

Coût total des opérations TTC estimées	13 500,00 € TTC
Coût total des opérations HT réalisées	1 270,00 € HT
Subventions obtenues	Néant
Reste à financer	7 385,00 €
Part financée par la Commune	7 385,00 €
Acompte de 80 % sur fonds de concours de la CCTC (dans la limite de 50% du reste à financer)	5 320,00 €
Demande de versement (dans la limite de 50% du reste à financer)	635,00 €

- De solliciter de la Communauté de Communes de Thann Cernay, l'attribution d'un fonds de concours de 14 770,00 € pour ces opérations, dans le cadre du règlement d'intervention des fonds de concours annexé au pacte fiscal et financier.

De charger Monsieur le Maire ou son représentant de signer toutes pièces correspondantes.

VOTE : Adopté à l'unanimité

4. Divers

✓ **Affaire terrain Petitjean**

Adeline Dehlinger adjointe rappelle les faits ; le dossier est toujours en cours.

✓ **Points animations : (résumé)**

- Résumé de la course du 1^{er} mai : une très belle journée dans son ensemble. Bonne participation de bénévoles du village. Le comité de jumelage remercie toutes les personnes qui ont œuvré à l'organisation de la journée : Merci à tous
- Journée du 8 mai, organisée par les amis de la nature. Cette journée fut également un succès.
- Soirée concert du 6 mai dans la salle chez Ute.
- **Animations à venir :**
Préparation de la venue de Saint-Albain, du 22 au 24 septembre. Le programme est bouclé. Il sera prochainement dévoilé.

Autres dates :

- 24 juin kermesse des écoles à la salle de Leimbach (ouvert à tout le monde)
- 22 août Ciné cyclo à la salle « La Grange de Rammersmatt »
- 1^{er} septembre Soirée conférence (témoignage d'un ancien policier « protection de l'enfant au Cambodge ») à la salle la Grange de notre village.

✓ **Point journée citoyenne**

Elle se déroulera samedi 10 juin. Divers travaux seront programmés. Rendez-vous est donné à tous les volontaires à 8h30 devant les ateliers. Un flyer sera distribué prochainement.

✓ **Dépôt des déchets verts à proximité de l'air de loisirs.**

Constats :

Un habitant du village a constaté une odeur de carburant émanant de ces déchets verts.

Beaucoup trop de déchets y sont actuellement déposés.

Ce sujet fera l'objet d'une prochaine discussion au sein de la commune

✓ **Du côté des écoles :**

Projet périscolaire :

Un projet de construction d'un périscolaire est en cours sur le secteur de la commune de Leimbach. Les travaux d'étude sont en cours.

Autres dates :

- AG du Centre Socio Culturel de Thann le 9 juin 2023.
- 6 juin 2023 : réunion d'information sur la Kermesse à 20 h à la salle de Leimbach.

En l'absence de sujet et de débat supplémentaires, Monsieur le Maire clôt la séance à 21h00.

La Secrétaire,
Virginie MANAKOFAIVA

Le Maire,
Benoit HAAGEN